

290178

92055

A8A10434

R

SOGEXCO
Société par actions simplifiée au capital de 8 343,58 €
3 Rue Pierre-Simon de Laplace
57070 METZ
384 268 777 RCS METZ

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES
DU 29 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept
Le vingt-neuf décembre
A dix heures,

Les associés de la société SOGEXCO, société par actions simplifiée au capital de 8 343,58 €, divisé en 54 778 actions, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de METZ sous le numéro 384 268 777, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, 3 Rue Pierre-Simon de Laplace à METZ sur convocation verbale qui leur a été faite par le président.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Luc MOEHREL, Président.

Le président constate que sont présents :

- ALUCSA FINANCES, propriétaire de	27 390 actions
Représentée par Monsieur Christophe SALZARD	
- Monsieur Jean-Luc MOEHREL, propriétaire de	2 931 actions
- Madame Frédérique MOEHREL, propriétaire de	8 021 actions
- Monsieur Tancrede MOEHREL, propriétaire de	5 478 actions
- Madame Bethsabée MOEHREL, propriétaire de	5 478 actions
- Monsieur Enguerrand MOEHREL, propriétaire de	5 478 actions
- Monsieur Christophe SALZARD, propriétaire de	1 action
- Monsieur Olivier NOIRCLERE, propriétaire de	<u>1 action</u>

Soit au total neuf associés présents représentant 54 778 actions.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le président :

- 1) la feuille de présence de l'assemblée ;
- 2) le rapport du président ;
- 3) le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Remplacement du Président démissionnaire ;
- Pouvoirs pour formalités.

Puis Monsieur Jean-Luc MOEHREL expose aux associés que suite à la cession de ses actions et de celles de son groupe familial à la société ALUCSA FINANCES, il souhaite mettre fin à son mandat de Président et propose la nomination de Monsieur Christophe SALZARD pour lui succéder.

Enfin, le président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont formulées et personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire des associés reconnaît que tous les documents qui doivent, de par la loi ou les statuts être tenus à la disposition des associés ont effectivement pu être consultés dans les délais légaux.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire des associés prend acte de la démission de ses fonctions de Président de Monsieur Jean-Luc MOEHREL à compter de ce jour.

Elle décide de nommer, pour lui succéder et pour une durée indéterminée :
Monsieur Christophe SALZARD, demeurant à MARLY (57155), 10 Rue Entre Deux Murs.

Monsieur Christophe SALZARD, qui accepte, déclare n'être frappé d'aucune des incapacités, interdictions ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions, lesquelles seront exercées dans les conditions prévues par la Loi et l'article 14 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire des associés donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire ou d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités prévues par la réglementation en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

7

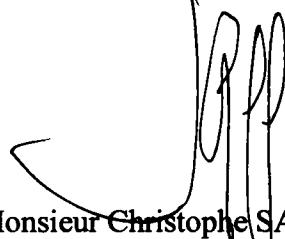
CS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures trente.

De tout ce que ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'ancien et le nouveau président.

Monsieur Jean-Luc MOEHREL
« Bon pour démission des fonctions de Président »

Bon pour démission des fonctions de président



Monsieur Christophe SALZARD
« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

Bon pour acceptation des fonctions de Président

